

Accueil Ecoute Femmes Bureau Départemental d'accueil pour les femmes victimes de violences et **ACCUEIL DE JOUR**

Bilan d'activité 2020
Mars 2021

SOMMAIRE

1. Présentation du pôle et de l'action	3
2. Rapport quantitatif de l'action	4
2.1 <u>Entretiens individuels</u>	
2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action	4
2.1.2 Compositions familiales	6
2.1.3 Ages des femmes	7
2.1.4 Origines géographiques	8
2.1.5 Ressources à l'entrée	11
2.1.6 Origine de la demande	12
2.1.7 Violences exprimées	13
2.1.8 Demandes exprimées	14
2.1.9 Informations médicales et judiciaires	14
2.2 <u>Groupe de paroles</u>	
2.2.1 Nature de l'intervention	15
2.2.2 Objectifs poursuivis	15
2.2.3 Fonctionnement	15
2.2.4 Répartition et rythme	16
2.2.5 Préparation	16
2.2.6 Lieu	16
2.2.7 Professionnelles	16
2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année	18
2.3 <u>Sensibilisations et formations</u>	
2.3.1 Contexte et actions menées	17
2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année	17
3. Evènements marquants	18
3.1 <u>Actions dans le cadre du bureau départemental</u>	18
3.2 <u>Actions collectives menées avec le Centre d'Hébergement Clara Zetkin</u>	20
4. Problématiques rencontrées	24
5. Paroles d'usagers, témoignages, exemples	27
6. Ressources humaines	28
7. Environnement, réseau, partenariat	29
8. Perspectives	30

1. PRESENTATION DU POLE ET DE L'ACTION

Le pôle Accueil Ecoute et Veille Sociale d'Adalea intervient en direction :

- ➔ Des publics en grande précarité au sein de différentes actions :
 - Le **ROND-POINT** : dispositif sur le champ de l'urgence sociale qui comprend trois dimensions :
 - Le **115** : dispositif départemental de veille sociale, de mise à l'abri et d'orientation des personnes sans domicile,
 - La **BOUTIQUE SOLIDARITÉ** pour faire le point, aider les personnes à retisser des liens sociaux. Accueil humanitaire pour se laver, déposer un sac, laver son linge, se reposer, obtenir une adresse...
 - L'**ASEP** : Action Sociale sur l'Espace Public pour aller au-devant des personnes en situation ou en risque d'exclusion dans une logique de veille sanitaire et sociale, pour instaurer une écoute, un dialogue de proximité, pour faciliter l'accès aux soins.
 - L'**ACCOMPAGNEMENT RENFORCE DES ALLOCATAIRES DU RSA** : accueil et accompagnement des allocataires du RSA marginalisés. Accompagnement pour une resocialisation et une autonomie financière.
 - Les **APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUES** : des appartements pour des personnes en situation de précarité souffrant de pathologies chroniques avec une équipe de professionnelles (infirmière – psychologue – médecin – travailleur social) qui coordonne le parcours de soins et d'insertion des personnes hébergées.
 - Les **POINTS SANTÉ** : animés par des infirmières, des psychologues et un médecin, les points santé proposent un accueil, une écoute et un accompagnement aux personnes rencontrant des difficultés liées à la santé. Le service gère aussi une **PHARMACIE HUMANITAIRE** en partenariat avec une pharmacienne bénévole et des médecins bénévoles.
 - ➔ Des ménages en recherche d'hébergement ou de logement,
 - Le **SIAO** : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation du département des Côtes d'Armor.
 - ➔ Des femmes victimes de violences conjugales et familiales ainsi que de leurs enfants,
 - **ACCUEIL ECOUTE FEMMES.**
- Un service d'écoute téléphonique en qualité de Bureau Départemental d'Accueil pour les femmes victimes de violences conjugales,
 - Un accompagnement psychosocial des femmes en individuel ou en collectif au sein d'un groupe de paroles (accueil sur Saint-Brieuc / permanences délocalisées),
 - Une prise en compte des enfants qui vivent dans un climat de violence avec **Histoire de dire**,
 - Des actions de sensibilisation et de formation pour les professionnels.

Ses missions :

Accueillir, écouter, informer, orienter et accompagner les femmes confrontées à des violences conjugales en accordant une priorité aux femmes en difficulté, enceintes ou ayant des enfants à charge, avec comme souci essentiel l'intérêt des enfants.

Animer un groupe de paroles.

Animer des actions de sensibilisation et de formation des professionnels.

Animer des actions de prévention auprès des enfants et des jeunes.

Proposer des temps d'éclairage spécifiques et spécialisés sur la problématique des violences conjugales en direction des partenaires départementaux.

2. RAPPORT QUANTITATIF DE L'ACTION

D'un point de vue strictement quantitatif, **la crise sanitaire a marqué l'activité d'Accueil Ecoute Femmes en 2020**. Les modalités de fonctionnement du service ont été modifiées au cours du premier confinement : les entretiens à Saint-Brieuc ainsi que dans les lieux de permanences se sont poursuivis, mais de manière téléphonique quasi-uniquement. Le groupe de parole s'est arrêté, ainsi que les actions à destination des enfants. Les entretiens physiques ont pu reprendre en juin, avec au démarrage une alternance de RDVs physiques et téléphoniques.

Le confinement a également été marqué par une recrudescence des violences conjugales. Les parties III et IV apporteront des précisions sur ce point.

Pour information concernant les informations chiffrées, les chiffres ont été arrondis, ce qui peut expliquer des écarts de +1% ou -1%.

2.1 Entretiens individuels

2.1.1 Nombre de personnes qui ont bénéficié de l'action

En 2020, **495 femmes**¹ différentes ont sollicité le service (473 en 2019, 482 en 2018).

A noter que pour 2020, le service a répondu aux sollicitations de 4 hommes, soit moins de 1% (9 en 2019, 5 en 2018). Souvent, ces hommes sont reçus pour un premier RDV puis réorientés vers d'autres professionnels de l'écoute et de l'accompagnement psychologique.

Parmi ces 495 femmes, **232 ont bénéficié d'un accompagnement sur la durée** (195 en 2019, 228 en 2018), soit la moitié des femmes reçues.

Nous considérons qu'une femme a été accompagnée par le service dans la mesure où elle a été reçue plus de deux fois, que ce soit par téléphone ou physiquement.

1819 entretiens ont été réalisés en 2020 (1543 en 2019, 1744 en 2018) :

- 507 entretiens physiques (765 en 2019, 814 en 2018),
- 1303 entretiens téléphoniques (758 en 2019, 930 en 2018),
- 9 accompagnements physiques ont été réalisés en lien direct avec les personnes.

Le nombre d'entretiens physiques au cours de l'année enregistre une baisse de près de 34% alors que le nombre d'entretiens téléphoniques est en hausse de plus de 42%, en raison de l'adaptation du service à la crise COVID.

Notons que 143 rendez-vous n'ont pas été honorés (pas de prévenance en amont du rdv). Même si ce taux d'absence (non prévenance) reste faible, 8% des rendez-vous programmés, des motifs peuvent être analysés : besoin de cheminer des personnes dans le cadre de leur situation, délais de rendez-vous, autre réponse trouvée par la personne.

A ces entretiens, viennent s'ajouter **478 contacts avec des partenaires** sollicités en vue d'une collaboration pour l'accompagnement de la situation (458 en 2019, 512 en 2018), majoritairement réalisés de manière téléphonique. Ce nombre de contacts avec les partenaires est resté stable en 2020.

11 attestations, notes d'information et rapports ont été rédigés (14 en 2019, 20 en 2018). Ces écrits professionnels sont incontournables et font partie intégrante de l'activité du service. Ils permettent à la fois :

¹ Choix de comptabiliser toutes les femmes qui ont sollicité le service afin d'avoir une bonne lisibilité du nombre de femmes concernées par la problématique et qui ont engagé une première démarche, ce qui explique la part de « Non communiqué » dans les tableaux.

Les situations pour lesquelles nous n'avons pas d'information concernent les femmes avec qui nous n'avons eu qu'un contact téléphonique mais également les femmes qui ont souhaité préserver leur anonymat.

- ✧ de rendre compte, d'alerter sur une situation d'enfant en danger et/ou de soutenir une demande,
- ✧ de porter à la connaissance des partenaires des informations pouvant clarifier une situation en apportant des éléments précis, concrets et factuels,
- ✧ de rendre compte et de soutenir la parole de la personne,
- ✧ de mettre en mots les violences subies, de les nommer, de relater les faits dans le temps,
- ✧ de classer et d'ordonner des informations pour en donner une vision plus précise,
- ✧ d'éviter à la personne de devoir réexpliquer l'histoire des violences vécues...

Ces écrits professionnels ne sont jamais remis directement aux personnes mais sont transmis aux partenaires (avocats, CRIP, experts assermentés auprès du Tribunal...). La transmission de ces informations se fait avec l'accord des personnes.

Ces écrits nécessitent un temps de travail conséquent d'élaboration et de reconstruction pour la personne :

- ✧ retrouver des repères temporels,
- ✧ réorganiser sa pensée,
- ✧ clarifier ses positions : resituer la place de la femme et la place du parent,
- ✧ travailler sur la parentalité : resituer la place de l'enfant au cœur de la problématique.

La répartition par lieu d'accueil se décompose comme suit :

	Permanence ST BRIEUC	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE	TOTAL
Nombre de femmes reçues en 2020	438	16	16	25	495
Nombre de femmes reçues en 2019	414	25	13	21	473
Nombre de femmes reçues en 2018	423	18	14	27	482

Sur les 495 femmes, 384 ont pris contact avec le service pour la première fois, soit **78%** des femmes accueillies (81% en 2019, 74% en 2018). Cette donnée se décompose comme suit selon les lieux de permanence :

	Permanence ST BRIEUC	Permanence LOUDEAC	Permanence ROSTRENEN	Permanence LAMBALLE
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1^{ère} fois en 2020	77%	63%	50%	79%
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2019	83%	76%	46%	71%
Part des femmes qui ont pris contact avec le service pour la 1 ^{ère} fois en 2018	75%	61%	64%	63%

Et selon les mois :

Année 2020	Nombre de femmes reçues	Nombre de nouvelles personnes par mois	Répartition mensuelle des nouvelles femmes reçues	Nombre d'actions réalisées (entretiens, contacts, partenaires, accompagnements...)
Janvier	111	35	9 %	178
Février	103	28	7 %	161
Mars	97	23	6 %	189
Avril	100	30	8 %	240

Mai	106	36	9 %	205
Juin	119	46	12 %	271
Juillet	113	35	9 %	236
Août	92	34	9 %	151
Septembre	114	35	9 %	244
Octobre	94	27	7 %	147
Novembre	91	29	8 %	155
Décembre	87	26	7 %	158
TOTAL	1227	384	100 %	2335

Durant la première partie du confinement du printemps dernier, nous avons observé une diminution des nouvelles demandes en mars (sans doute liée à l'impossibilité, dans les couples où la cohabitation régnait, de pouvoir s'isoler pour téléphoner et à la forme de sidération née de ce contexte inédit). Les demandes ont repris à partir de la mi-avril : à partir de ce moment-là, nous avons observé une hausse du nombre de femmes reçues pour la première fois et une augmentation du nombre d'actions réalisées (entretiens, contacts partenaires, accompagnements physiques...). Le second confinement a moins été marqué par ces bouleversements, les femmes pouvant se déplacer davantage.

2.1.2 Compositions familiales

	Personnes seules	Personnes seules avec un ou des enfants	Couples sans enfant	Couples avec un ou des enfants	NC*	TOTAL
TOTAL 2020	81 19%	85 20%	103 24%	163 38%	63	495
TOTAL 2019	18%	21%	16%	45%	81	473
TOTAL 2018	12%	28%	15%	45%	71	482

* Non Communiqué

Les pourcentages ci-dessus sont basés sur le nombre total des situations familiales connues ; les données non communiquées sont soustraites.

- **58%** des femmes accueillies en 2020, seules ou en couple, **ont des enfants** (55% en 2019, 73% en 2018),
- **20%** sont des **familles monoparentales** (18% en 2019, 29% en 2018),
- **7 femmes** étaient **enceintes** (17 en 2019, 18 en 2018),
- **531 enfants dont 402 mineurs et 125 majeurs** vivaient dans le climat de violences conjugales ou de mésentente de leurs parents. Ces éléments s'appuient sur le nombre de situations pour lesquelles nous avons eu connaissance de la présence d'enfants (667 en 2019 dont 472 mineurs et 207 majeurs, 669 en 2018 dont 474 mineurs et 195 majeurs),
- **17 rapports** ont été émis vers la **CRIP** dans le cadre d'informations préoccupantes (36 en 2019, 49 en 2018),
- **28 enfants** ont été **orientés vers un suivi psychologique** (38 en 2019, 49 en 2018),
- **41 enfants** **bénéficiaient** déjà d'un **suité psychologique** (37 en 2019, 36 en 2018).

Les enfants sont témoins directs ou indirects des violences exercées au sein du couple et les conséquences de l'exposition à ces violences sont dramatiques pour leur construction. Comme de nombreux professionnels intervenant sur cette problématique, nous ne parlons plus d'ailleurs d'enfants témoins, mais d'enfants victimes.

Citons d'ailleurs :

« De toute façon, quoi qu'il en soit, qu'il soit témoin seulement et ou victime, les effets sont les mêmes. C'est ce qu'il faut retenir. Etre, vivre dans un monde de la violence, dans une famille où la violence est permanente, où l'exposition à la violence est chronique entraîne des symptômes chez les enfants. »
(Liliane Daligand, Professeure de médecine Légale, Université Lyon 1, psychiatre psychanalyste, C.H. Lyon sud, experte auprès de la Cour d'appel de Lyon).

Les conséquences des violences sur les enfants sont visibles pour certains enfants au travers de symptômes et signes de souffrances repérables. Pour d'autres, les signes de souffrances ne sont pas repérés voire inconnus ou niés par les adultes. A l'écoute des enfants, de ce que dit leur mère, les professionnelles orientent si nécessaire vers des suivis adaptés.

Le repérage des enfants en danger est le souci premier du service. Il convient d'agir en termes de protection des enfants et de prévention des violences conjugales. Le nombre significatif de situations d'enfants en danger ou en risque de l'être, dans un contexte de violence conjugale est alertant.

A la connaissance du service, **38** mesures éducatives ont été prises dans le cadre de la protection de l'Enfance (38 en 2019, 43 en 2018) :

- * **24** mesures prises suite à la saisine du Juge des Enfants (30 en 2019, 41 en 2018),
- * **12** mesures administratives (AED) exercées (8 en 2019, 2 en 2018).

Concernant les enfants majeurs, il n'est pas rare de voir que des enfants n'aient pas posé trop de problèmes jusqu'à leur majorité et que des faits de violences de leur part apparaissent, notamment lorsqu'ils projettent de s'installer en couple.

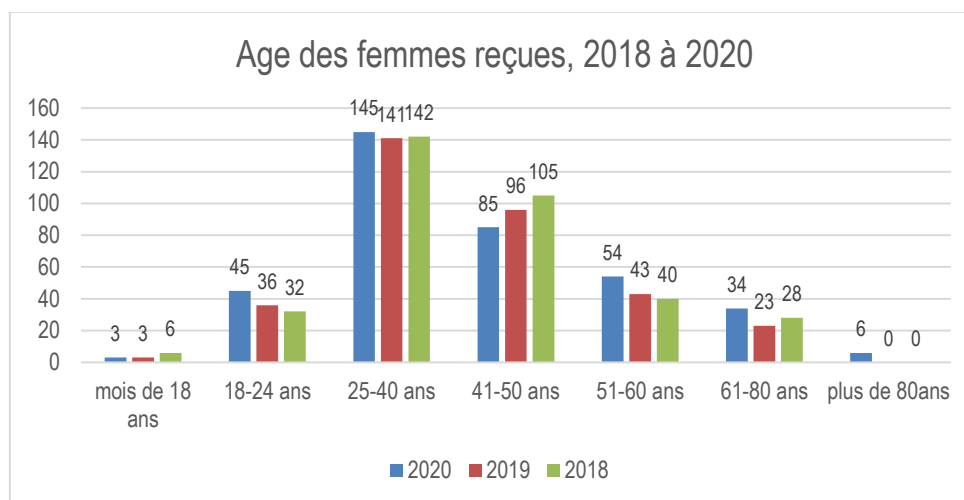
2.1.3 Ages des femmes

	< 18 ans	18 à 25 ans	26 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 à 79 ans	> = 80 ans	NC	TOTAL
TOTAL 2020	3 1%	45 12%	145 39%	85 23%	54 14%	34 9%	6 2%	123	495
TOTAL 2019	3 1%	36 11%	140 42%	95 28%	40 12%	21 6%	0 0%	138	473
TOTAL 2018	6 2%	32 9%	144 40%	109 30%	39 11%	26 7%	0 0%	126	482

La majorité des femmes ayant fait appel à Accueil Ecoute Femmes en 2020 a entre 26 et 39 ans, ce qui représente **39%** des femmes reçues (42% en 2019, 40% en 2018).

Pour l'année 2020, on constate une pyramide des âges légèrement plus hétérogènes que les années précédentes, avec à noter une légère augmentation des femmes très jeunes (- de 25 ans) et une augmentation des tranches d'âges supérieures à 50 ans.

Cette observation s'est trouvée particulièrement renforcée pendant le confinement.



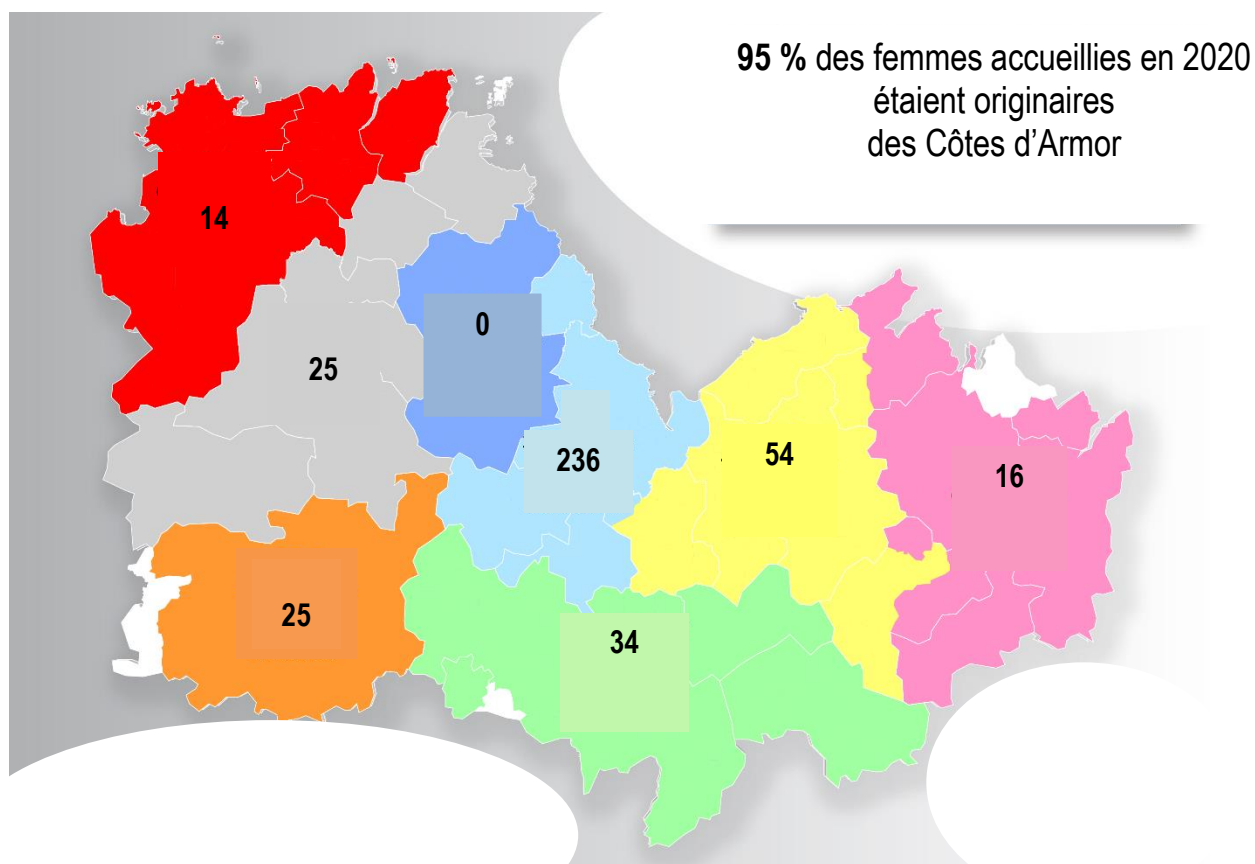
2.1.4 Origines géographiques

SECTEURS	% 2020	% 2019	% 2018
ST BRIEUC / SBAA / COURONNE	56%	55%	52%
LAMBALLE	13%	9%	9%
GUINGAMP / PAIMPOL	6%	4%	8%
DINAN	4%	2%	7%
LOUDEAC	8%	13%	9%
LANNION / TREGOR	3%	2%	3%
ROSTRENEN	6%	6%	5%
Bretagne	4%	4%	2%
Autres départements	1%	4%	5%
Etranger	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%

NB : cette statistique a été établie à partir des données communiquées dont nous disposons, soit pour 2020 : 423 femmes, pour 2019 : 407 femmes et pour 2018 : 408 femmes.

Pour 2020, notons la légère augmentation du nombre de femmes originaires des secteurs de Saint-Brieuc Agglomération, de Lamballe et la légère diminution des personnes d'autres départements.
 Pour 2020, notons également la baisse du nombre de femmes originaires de Loudéac.

Origine des femmes victimes de violences conjugales et familiales, **par EPCI**, qui ont fait appel à Accueil Écoute Femmes:



Origine des femmes victimes de violences conjugales et familiales, sur le territoire de **Saint-Brieuc Armor Agglomération**, qui ont fait appel à Accueil Ecoute Femmes :



2.1.5 Ressources à l'entrée

	Salaire Retraite	Allocation chômage/ formation	RSA	AAH	Autres	Sans ressource	Non communiqué	TOTAL
TOTAL 2020	183 50%	49 13%	37 10%	16 4%	39 11%	41 11%	130 /	495
TOTAL 2019	151 48%	41 13%	53 17%	13 4%	10 3%	47 15%	158 /	473
TOTAL 2018	164 50%	51 16%	35 11%	9 3%	21 6%	47 14%	155 /	482

Parmi les 365 femmes pour lesquelles on connaît leur situation financière et professionnelle en 2020 :

- **183 femmes** perçoivent un salaire, une retraite ou exercent une profession libérale soit **50%** (48% en 2019, 50% en 2018),
- **41 femmes** n'ont **pas du tout de ressources** soit **11%** (15% en 2019, 14% en 2018),
- **102 femmes** bénéficient des **minimas sociaux** soit **28%** (34% en 2019, 29% en 2018) : AAH, RSA, allocations chômage/formation,
- **109** d'entre elles exercent **une activité à temps plein** soit **30%** (31% en 2019, 29% en 2018).

Notons sur ces 3 dernières années, une augmentation des femmes qui perçoivent des ressources « autres » (prestations familiales, de l'invalidité, IJ, allocation enfant handicapé).

Notons également, une baisse du nombre de femmes sans ressource.

Catégories socioprofessionnelles des personnes (pour les 216 femmes reçues en 2020 pour lesquelles nous disposons de cette information) :

	2020	2019	2018
Cadres	1%	2%	2%
Chefs d'entreprises / Commerçantes / Artisanes / Agricultrices	4%	5%	2%
Au chômage	9%	9%	14%
Employées	48%	51%	38%
Etudiantes / Scolaires / Stagiaires	2%	5%	7%
Femmes au foyer	5%	8%	9%
Ouvrières	7%	6%	8%
Profession intermédiaire	15%	9%	10%
Profession libérale	1%	2%	2%
Retraitées	6%	3%	7%

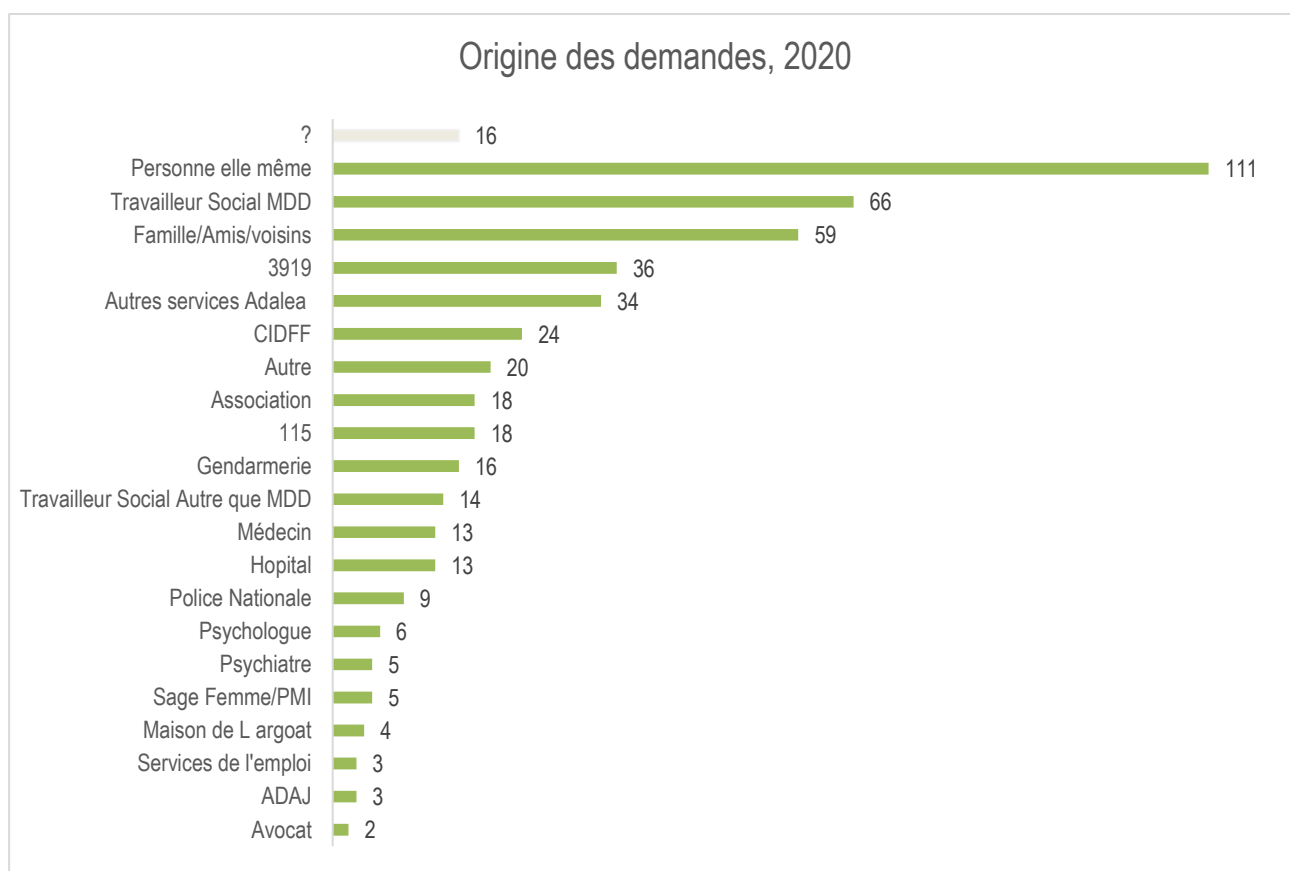
Note :

Les catégories socioprofessionnelles ne reflètent pas toujours le niveau de ressources des personnes. Par exemple : dans la catégorie 2 (chefs d'entreprises...) il existe une grande disparité dans les ressources.

Notons en 2020 une plus forte représentation des professions intermédiaires (soignants...), une augmentation du nombre de retraitées (liée à l'augmentation du nombre de femmes de plus de 60 ans ayant fait appel au service en 2020), et une diminution des étudiantes et stagiaires ainsi que des femmes au foyer.

Dans ce contexte sanitaire, la baisse du nombre de femmes au foyer, pose l'hypothèse d'un isolement et d'une difficulté des femmes à appeler le service afin de solliciter un accompagnement.

2.1.6 Origine de la demande



En 2020, 111 femmes ont pris elles-mêmes contact avec Accueil Ecoute Femmes, soit 23% (18% en 2019, 24% en 2018).

Les orientations par le numéro national 3919 représentent 8% des femmes reçues (8% en 2019) ; cette proportion s'est fortement accrue depuis 10 ans (4% en 2011), certainement grâce aux campagnes de communication sur le 3919. En dehors des horaires d'ouverture du service, les appels sont reçus par les professionnelles du CHRS Clara Zetkin et par les veilleurs. Ces permanences téléphoniques nécessitent un temps d'écoute important, avec des femmes qui ont un besoin d'écoute immédiat (état de choc...). Une proposition de RDV est faite au regard de l'évaluation de la situation, mais qui n'aboutit pas toujours (refus de la femme), et de nombreux contacts avec les partenaires sont parfois nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la femme et de ses enfants.

Pour 2020, malgré des campagnes de communication, nous ne notons pas d'augmentation des appels provenant du 3919.

Par ailleurs :

- * **28% des femmes ont été orientées par un travailleur social** (15 % en 2019, 18% en 2018). Cette très forte augmentation en 2020 traduit certainement l'identification sur le territoire du service Accueil Ecoute Femmes, notamment au cours du confinement où d'autres services ont adapté leur fonctionnement (fermeture aux publics sauf urgences...). Accueil Ecoute Femmes a particulièrement été sollicité pour son expertise.
- * **12% des orientations se sont faites par le biais de membres de la famille, d'amis, ou de voisins** (8% en 2019, 11% en 2018) ; une hausse des appels de la part de proches a en effet été constatée durant la crise sanitaire.

- ✧ **9%** des orientations se sont faites par le biais du secteur de la santé : professionnels de santé libéraux, services hospitaliers, PMI... (11% en 2019, 11% en 2018).
- ✧ **5% des orientations** se sont faites par l'intermédiaire **des forces de l'ordre** (police, gendarmerie).

2.1.7 Violences exprimées

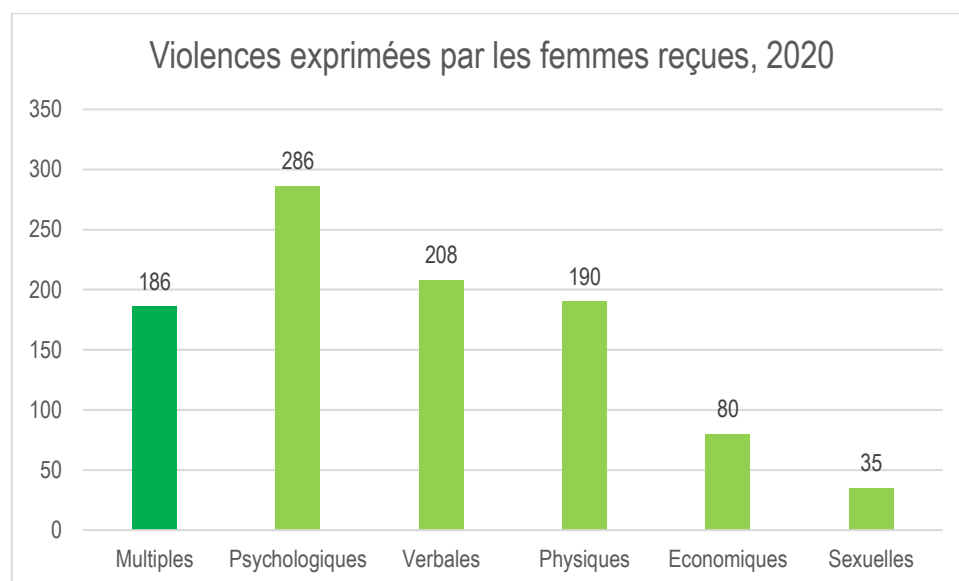
La violence n'est pas facile à déceler, tant la femme a tendance à cacher la vérité - parfois à ses propres yeux - ou encore à minimiser la gravité de la situation. Le combat qu'elle mène pour maintenir l'unité familiale, la crainte des conséquences qui pourraient résulter de ses démarches, notamment quant au sort réservé aux enfants, peut amener une réticence à dévoiler la violence à des intervenants institutionnels.

Lorsque la femme contacte Accueil Ecoute Femmes, elle est enfermée dans les émotions, le vécu, la peur. C'est l'insupportable qui l'amène à déposer en dehors de la famille le secret, même si elle n'est pas forcément prête à un départ. Les violences des hommes sur les femmes ont toujours d'autant plus de difficultés à être connues et à être combattues que leur fondement même repose sur la clôture, l'enfermement, le refus de s'ouvrir aux autres.

La violence protège le lieu du secret en remettant la femme victime et complice de celui-ci. Accueil Ecoute Femmes est un lieu :

- Où la femme vient déposer son secret qu'elle ne peut dire à l'extérieur, elle a honte, elle se trouve sous la domination de son conjoint et la plupart du temps est très isolée.
- De dépôt de la parole, lieu où les choses se disent, se parlent, espace que la femme s'offre à elle-même pour élaborer une autre vie à construire.

Les violences conjugales :



Sur cette année 2020, le nombre de femmes victimes de violences verbales est plus important que sur 2019. Ces violences représentent ainsi le 2^{ème} type de violences exprimées après les violences psychologiques.

A noter que les femmes victimes de violences multiples sont en augmentation par rapport à 2019 et que cette donnée évoque la cumulation de deux types de violences différentes.

« Les violences au sein du couple sont la manifestation d'un rapport de domination que l'auteur instaure sur sa victime et qui se traduit par des agressions physiques, sexuelles, psychologiques, verbales et économiques. **Ces**

agressions sont récurrentes, souvent cumulatives. Elles s'intensifient et s'accroissent avec le temps, pouvant aller jusqu'à l'homicide ».²

« La recherche donne à penser que la violence physique dans les relations intimes s'accompagne souvent de violence psychologique et, dans un tiers à plus de la moitié des cas de violence sexuelle. »

A noter qu'en ce qui concerne les violences sexuelles, ce sont des violences qui sont souvent sous-estimées, les victimes ayant beaucoup de difficultés à pouvoir en parler.

Les violences psychologiques restent très difficiles à prouver, bien que très dévastatrices pour la victime. Elles peuvent conduire notamment à l'alcoolisme, au suicide... Aussi, non prises en compte par les magistrats par manque de preuves, les femmes ne se sentent pas reconnues comme victimes et ont, de ce fait beaucoup de mal à se reconstruire.

Les violences autres que conjugales :

81 autres situations, hors violences conjugales, se répartissent pour partie ainsi (98 en 2019, 99 en 2018) :

- ✓ **11 situations de viols,**
- ✓ **33 situations de violences intrafamiliales,**
- ✓ **4 situations d'inceste repérées,**
- ✓ **24 autres agressions** (ex : sur l'espace public) (25 en 2019, 20 en 2018).

Ces chiffres sont bien en-deà de la réalité : en effet, il est rare que les femmes puissent parler des violences sexuelles qu'elles ont subies, non seulement c'est un sujet encore très tabou, mais parler de ces violences réveille aussi le traumatisme.

En France, en 2018, « 50 040 victimes majeures et mineures **de violences sexuelles** ont été enregistrées par les services de **police et de gendarmerie** (plaintes, signalements, constatations transmis à l'autorité judiciaire). »³

2.1.8 Demandes exprimées

- **Les demandes d'écoute et de soutien** sont les plus fréquemment formulées par les femmes (**65.5 %**).
- **Les demandes d'informations (24%)** s'organisent plus particulièrement autour de la mise en place des permanences téléphoniques.
- **Les demandes d'hébergement** représentent **8.5%** de demandes. A noter que la majorité des femmes qui demandent un hébergement la cumulent à une demande d'écoute. Le lieu d'accueil et d'écoute offre, à travers des entretiens, la possibilité d'approfondir le sens de cette démarche et oriente vers le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) lorsque la demande d'hébergement est formulée.

2.1.9 Informations médicales et judiciaires

Il paraît intéressant de mettre en lumière les données recensées par le service sur les aspects médicaux et judiciaires.

Sur le plan médical, 101 certificats médicaux ont été établis en 2020 (96 en 2019) avec, pour 41 d'entre eux, des Interruptions Totale de Travail (ITT) (30 en 2019) :

- 22 pour une durée de moins de 8 jours (14 en 2019),
- 14 pour une durée supérieure ou égale à 8 jours (16 en 2019).

² MIPROF – Observatoire des violences faites aux femmes, N° 14-Novembre 2019, Les violences au sein du couple en France, principales données 2018, p 3

³ MIPROF - **VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET VIOLENCES SEXUELLES**, Indicateurs annuels 2018, Ces données sont détaillées dans la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes n°14, disponible sur le site stop-violences-femmes.gouv.fr

En ce qui concerne les actions menées **sur le plan judiciaire**,

- 50 mains courantes (44 en 2019),
- 178 plaintes (116 en 2019) ont été déposées.

2.2 Groupe de paroles

2.2.1 Nature de l'intervention

L'action du groupe de paroles s'inscrit dans le cadre du travail fait par l'Association Adalea autour de la violence conjugale et du soutien à la fonction parentale. Il est ouvert aux femmes confrontées à la violence, c'est un groupe d'échange de paroles, bien qu'il puisse y avoir dans ce cadre des effets thérapeutiques.

2.2.2 Objectifs poursuivis

A partir de la constitution d'un groupe de six à neuf femmes et d'un regroupement tous les quinze jours il a pour objectifs de :

- **Rassembler entre elles des femmes ayant eu des problèmes de séparation et/ou qui ont subi des violences**, désirant vivre l'expérience d'appartenance à un groupe,
- **Partager les expériences de chacune, créer une dynamique entre les femmes pour le soutien et l'expression des difficultés, aider à retrouver des attitudes d'autonomie** : le travail de groupe est un travail en miroir, le fait d'entendre quelqu'un d'autre exprimer son problème peut permettre une identification,
- **Favoriser la circulation de la parole, la compréhension de leur vécu pour tenter de sortir de la position de victime**, étape nécessaire à la reconstruction,
- **Revaloriser l'estime d'elles-mêmes, restaurer leur identité et leur intégrité psychique** fragilisées par un vécu de violences,
- **Favoriser l'émergence des compétences et des capacités de chacune des femmes**,
- **Développer des solidarités, favoriser la sortie de l'isolement social**,
- **Aider à séparer le conjugal et le parental**,
- **Repérer et orienter vers les structures adaptées** aux besoins de chacune.

2.2.3 Fonctionnement

L'entrée dans le groupe de paroles se fait après un entretien individuel avec la femme, qui permet :

- De présenter les modalités de fonctionnement du groupe de paroles (règles, intervenantes...),
- De préciser son besoin et ses attentes par rapport au groupe,
- D'évaluer si elle peut vivre une situation de groupe,
- De confirmer son souhait de participer et de mesurer les obstacles à l'intégration dans un groupe.

Il est prudent de ne pas engager des personnes dans un processus qui pourrait leur être néfaste à ce moment précis. Les règles du fonctionnement du groupe sont remises aux femmes et doivent être respectées. Ces règles sont régulièrement reparlées au sein du groupe afin de ne pas perdre le sens et de permettre leur intégration dans le groupe.

2.2.4 Répartition et rythme

La répartition du temps d'intervention des professionnelles est constituée par trois temps complémentaires :

- L'accueil et le suivi des femmes : entretien individuel d'une heure environ pour préparer l'entrée dans le groupe, des temps d'entretiens individuels de suivi pour compléter l'action du groupe de paroles pour les femmes qui en éprouvent le besoin.
- Les regroupements : un regroupement d'1h30 tous les 15 jours, à partir d'un calendrier fixé à l'avance, avec en amont un temps de préparation d'une heure. Ce rythme est un élément important, il permet de faire un réel travail par sa régularité et pose un cadre indispensable et sécurisant qui favorise l'expression en groupe.

2.2.5 Préparation

Dans cette préparation, le souci premier est de garantir l'expression de chacune des personnes dans le groupe avec pour objectif de donner « du poids » à la parole et de privilégier l'écoute. Les rencontres s'articulent en fonction des attentes du groupe et en lien avec les séances précédentes. Le groupe étant ouvert, l'entrée de chaque nouvelle participante est préparée.

2.2.6 Lieu

Les regroupements ont lieu dans un salon mis à disposition à cet effet au sein d'Accueil Ecoute Femmes à Saint-Brieuc.

2.2.7 Professionnelles

Deux professionnelles d'Accueil Ecoute Femmes d'Adalea co-animent et accompagnent le groupe. Il s'agit principalement de gérer la parole des participantes. La co-animation permet d'exploiter les complémentarités des professionnelles, de dynamiser au mieux les ressources des femmes, de les soutenir et de contenir le groupe. Le regard de chaque professionnelle éclaire la pratique de l'autre.

2.2.8 Eléments quantitatifs de l'année

En raison de la crise sanitaire et en lien avec le plan de continuité de l'association, les groupes de parole prévus sur cette année 2020 ont été annulés.

Ces groupes de parole sont des réponses complémentaires apportées aux femmes accompagnées par le service, en lien avec les besoins exprimés et problématiques rencontrées.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, nous espérons relancer ces animations.

Dans ces perspectives, un lieu plus adapté à ces rencontres sera à réfléchir et mettre en place afin d'offrir un espace plus convivial (une salle étant maintenant dédiée à l'espace enfants).

Pour mémoire, sur les années précédentes :

- ✓ 5 entretiens préalables ont été réalisés en 2019, 5 en 2018,
- ✓ 2 femmes ont participé au groupe en 2019,
- ✓ 4 rencontres se sont déroulées en 2019, 10 en 2018.

2.3 Sensibilisations et formations

2.3.1 Contexte et actions menées

La violence intrafamiliale est particulièrement préoccupante tant du fait de son ampleur, des conséquences physiques, psychologiques et sociales qui en résultent pour ses victimes, principalement des femmes, que du fait de son retentissement sur l'ensemble de la famille et notamment des enfants.

Dans ce cadre, Accueil Écoute Femmes a réalisé en 2020 des actions de sensibilisation sur la thématique des violences conjugales.

2.3.2 Eléments quantitatifs de l'année

Comme l'ensemble des actions collectives, cette activité a fortement été impactée par la crise sanitaire. Des actions programmées ont été annulées et les acteurs du territoire n'ont pas fait appel au service dans ce contexte dégradé.

En 2020, 75 personnes ont pu bénéficier d'actions de sensibilisation et/ou de formation à la problématique des violences conjugales (169 en 2019, 277 en 2018) dont :

- ✓ Des jeunes étudiants, lycéens, collégiens et scolaires,

Ainsi, 3 actions de sensibilisation ont été organisées en 2020 (7 en 2019, 12 en 2018)

Dates	Secteur géographique / structure	Type de sensibilisation / formation	Public	Nombre de personnes
4 février	Pontivy	4 animations du jeu Equité Toi ?	Lycéens	38
23 septembre	Minihy-Tréguier	1 action de prévention « Pas seul »	Centre de loisirs	25
13 décembre	Cavan	1 action de prévention « Pas seul »	Centre de loisirs	12
TOTAL				75

75 enfants et adolescents (153 en 2019, 111 en 2018) ont participé aux actions de prévention :

- 37 enfants
- 38 lycéens

3. EVENEMENTS MARQUANTS

3.1 Actions dans le cadre du bureau départemental

-Ce protocole se décline au plan local dans les contrats locaux, à l'échelle des intercommunalités. Des groupes de travail, au sein des CISPD/CLSPD⁴ transposent ainsi ses objectifs aux réalités locales.

CISPD, Saint-Brieuc Amor Agglomération

En Septembre 2019, a été lancé un groupe de travail sur les violences intrafamiliales, auquel le service participe dans le cadre du CISPD Saint-Brieuc Amor Agglomération.

Le groupe travaille à partir des fiches d'action, validées en 2020 par le Conseil d'Agglomération :

Fiche-action 1 : Améliorer la connaissance du phénomène des violences sexuelles et sexistes

Fiche-action 2 : Sensibilisation et prévention à destination du grand public

Fiche-action 3 : Sensibilisation et prévention à destination du jeune public

Fiche-action 4 : Information et sensibilisation des élu(e)s

Fiche-action 5 : Formation des professionnels

Fiche-action 6 : Hébergement / logement

Fiche-action 7 : Prévention de la récidive



A Lamballe, deux permanences mensuelles sont en place depuis 2011 à la demande de la mairie. Elles ont lieu à la mairie dans un bureau mis à disposition en alternance pour d'autres associations partenaires (CIDFF, ADAJ, ACAP...) et à proximité du service Vie sociale et Prévention.

Dans le travail d'interconnaissance des acteurs locaux, nous avons participé à une rencontre à l'initiative du service Vie sociale et Prévention dans le cadre du CLSPD. Un travail axé sur les rencontres et présentations des acteurs pour conforter et accroître le partenariat en place devait se poursuivre au cours de l'année.

Sur Rostrenen, Deux permanences mensuelles ont été mises en place en octobre 2009 à la demande des travailleurs sociaux du territoire. Le partenariat étroit avec les travailleurs sociaux de la MDD se poursuit. Nous veillons à la réactualisation et à la mise à disposition de nos supports de communication (affiches, plaquettes, carte de visite) auprès du public, des professionnels de la MDD ainsi que de la gendarmerie de Rostrenen.

⁴ CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLSPD : Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance

Sur Loudéac, deux permanences mensuelles ont été mises en place en 2008.

Des collaborations ont été engagées notamment avec la municipalité qui loue à l'association un logement communal dédié à l'hébergement d'urgence des femmes et leurs enfants victimes de violences intrafamiliales, depuis fin 2019. Cette initiative du territoire de Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) est soutenue par le préfet et la DDCS. En 2020 ce dispositif a permis la mise à l'abri de victimes orientées via le 115. Compte tenu de la proximité géographique, l'accueil et les premières démarches d'accompagnement sont assurés par le CHRS Ker Gallo.

Groupement de gendarmerie départementale des Côtes d'Armor

Nous avons rencontré des personnes en services civiques en poste depuis sept 2020 au sein des gendarmeries de Loudéac, Paimpol et Lamballe. Nos échanges ont porté sur la présentation de nos actions respectives et sur une réflexion autour de collaborations futures.

La Déléguée Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

Au début de la crise sanitaire et à la demande de la déléguée, nous avons répertorié, sur la période de mars à juin 2020 l'ensemble de notre activité hebdomadaire. Cela a permis de rendre visible des problématiques rencontrées dans la prise en charge de nos situations et d'agir pour adapter les réponses.

Son départ en septembre 2020 a privé le service d'un soutien essentiel pour nos actions. Nous attendons l'arrivée d'une nouvelle déléguée pour poursuivre la coordination des associations et partenaires autour de la problématique, sur les différents territoires.

La poursuite des permanences juridiques du CIDFF au sein du service

Ces permanences sont mises en place depuis fin 2015.

En 2020, le CIDFF a effectué 7 permanences au sein de nos locaux et a permis à 19 femmes de bénéficier d'informations sur l'aspect juridique des démarches à engager. Du fait de la crise sanitaire, 5 permanences initialement prévues ont dû être annulées. Les orientations se font par le service Accueil Écoute Femmes et par le CHRS Clara Zetkin. Cette permanence permet de renforcer le partenariat et de faciliter les échanges sur les situations favorisant ainsi une meilleure prise en charge des personnes.

Le Centre Hospitalier Yves Le Foll

Depuis 2016 un partenariat s'est mis en place avec le Centre Hospitalier Yves Le Foll. Cette collaboration avec les cadres de santé, les assistantes sociales, les médecins, les sages-femmes et les psychologues, le centre de planification et le service des urgences est bien identifiée, notamment au pavillon de la femme et de l'enfant. On observe également une augmentation des orientations de l'hôpital vers nos permanences au 30 bis du docteur Rochard à Saint-Brieuc.

En raison de la crise sanitaire, le stand d'information qui devait se tenir en mai dans le hall d'accueil de l'hôpital, n'a malheureusement pas pu se faire. L'objectif de ce stand était d'aller à la rencontre du public, d'engager le dialogue autour de la problématique des violences intrafamiliales et de faire connaître les missions du service.

Le Réseau périnatal

Depuis 2019, le réseau a engagé un travail sur la thématique des violences faites aux femmes et la périnatalité et nous a sollicité.e.s pour intégrer le comité de pilotage en tant que partenaire ressource. Depuis janvier 2020 le réseau s'est régionalisé et deux rencontres ont pu avoir lieu.

L'objet est de travailler autour :

- De la question des parcours des femmes enceintes,
- D'identifier les professionnel.les ressources et les collaborations existantes et potentielles au sein du réseau et de proposer des axes d'amélioration,
- De faire émerger les besoins et de réfléchir à la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation/formation des professionnels qui gravitent autour de la périnatalité.

Bons Transports

Depuis 2018, l'association Adalea gère via le 115 et le SIAO des bons transports à destination des femmes victimes de violences conjugales sur l'ensemble du département. Ces bons transports permettent aux femmes non mobiles (pas de moyen de locomotion, absence d'un cercle familial ou amical, impossibilité de prendre les transports en commun du fait d'un état de choc...) de pouvoir se rendre sur les lieux de mise à l'abri (orientation par le 115) mais

aussi de pouvoir réaliser les démarches utiles à leur situation : audience judiciaire, RDV avec un avocat, expertise médicale... Ils s'adressent aux femmes accueillies dans le service ou aux femmes déjà accueillies en hébergement.

En 2020, 7 femmes ont pu bénéficier de ces bons transports :

- **1 transport** vers un lieu d'hébergement,
- **3 transports** vers un lieu d'accueil et d'écoute,
- **3 transports** pour honorer un RDV judiciaire,
- **1 transports** pour honorer un RDV d'expertise médicale.
- **2 transports** pour honorer un rdv MDD,
- **1 transport** pour honorer un rdv SIAO.

Diagnostic de la prostitution en Côtes d'Armor

Sur invitation de la déléguée départementale aux droits des femmes, nous avons participé, en janvier à la restitution du « Diagnostic de la prostitution en Côtes d'Armor », dans l'hémicycle du Conseil Départemental. Ce diagnostic a été réalisé par l'Amicale du Nid qui dans le cadre de son étude menée courant 2019, a sollicité le service.

Visite du Lion's Club

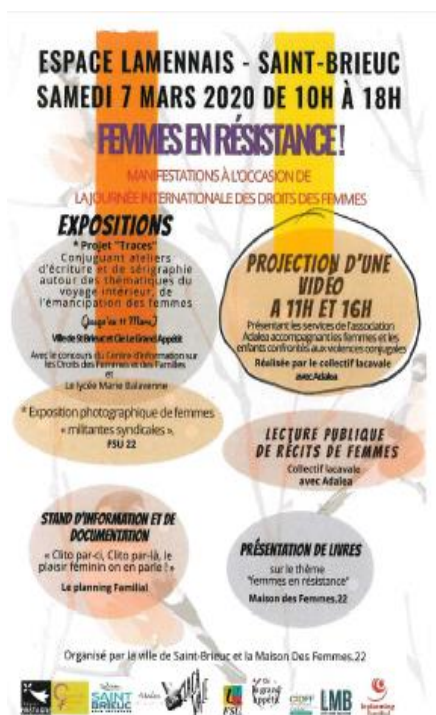
En janvier, la Présidente et la responsable de l'action sociale du Lion's club sont venues visiter les locaux d'Accueil Ecoute Femmes ainsi que le centre d'hébergement. Cet organisme de services communautaires souhaitait renouveler son soutien aux femmes victimes de violences conjugales en organisant un concert avec « Bonjour Minuit ». Malheureusement, le contexte de crise sanitaire a empêché la tenue de ce concert.

3.2 Actions collectives menées avec le centre d'hébergement Clara Zetkin

Autour du 8 mars

Cette année, la journée internationale des droits des femmes a été organisée par Maison des Femmes 22 en partenariat avec la ville de Saint-Brieuc. Un rassemblement des différentes associations s'est tenu sur le marché de la Croix St Lambert autour d'un moment de partage festif avec la Batucada de Langueux.





Le collectif Lacavale avait été choisi en 2019 pour présenter les actions menées en direction des femmes et des enfants victimes de violence intrafamiliale. Après s'être immergé sur le site pour aller à la rencontre des femmes et des enfants hébergés et accueillis, des ateliers, des prises de vue et des enregistrements de voix des femmes et des enfants ont été réalisés et la vidéo a ainsi pu voir le jour début 2020. Elle a été projetée auprès du grand public à l'espace Lamennais à Saint-Brieuc le 7/03.

Autour de la prise en charge des enfants témoins/victimes : L'action « Histoire de dire »



Cette action comporte trois volets :

- Les permanences d'accueil
- Les ateliers
- Les actions de prévention.

L'action « Histoire de Dire » poursuit son développement grâce au soutien financier de la Fondation Up, notamment sur le champ de la prévention.

Cette année, 5 professionnelles ont participé à une formation organisée par Union Régionale Solidarité Femmes-URSF des pays de la Loire, à Angers : « L'ENFANT FACE AUX VIOLENCES CONJUGALES : UNE SOUFFRANCE POUR L'ENFANT, UN DÉFI POUR LA PARENTALITÉ », formation animée par Karen Sadlier.



Docteur en psychologie clinique.

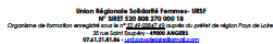
Elle a publié nombreux travaux sur l'enfant victime.

- Les mots pour le dire : 10 activités avec l'adolescent face à la violence dans le couple (2012). Conseil Départemental Seine Saint Denis
- L'enfant face à la violence dans le couple (2010). Dunod, Paris
- Psychothérapie et Psychotraumatologie de l'enfant (2006) avec Lopez, G. et Jehel, L. Dunod.
- Violences conjugales : un défi pour la parentalité, avec Edouard Durand. (2015) Dunod



Aider l'enfant et sa famille,
Construire une prise en charge et un
accompagnement spécifique et adapté,
Prévenir la reproduction de la violence
familiale,
Penser la possibilité de la résilience.

Apports théoriques et supports vidéo,
Echanges de bonnes pratiques,
Partages et analyses d'expériences.



LE JEU POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LES VIOLENCES

ÉQUITÉ TOI ?



Les objectifs de ces actions en direction des jeunes :

- Informer et sensibiliser sur les formes de violence, le cycle, le processus, et l'impact de la violence sur la famille,
- Poser des repères sur les relations hommes/femmes, le respect, les comportements non-violents, la communication, le dialogue, déconstruire les stéréotypes de genre, l'égalité homme/femme,
- Rétablir les frontières au sein de la famille,
- Permettre d'amorcer une réflexion sur les représentations et le positionnement dans la relation amoureuse,
- Offrir un espace de parole, être à l'écoute, répondre aux interrogations, décoder les signaux de détresse,
- Informer sur les dispositifs d'accompagnement sur le département des jeunes et des familles.

En 2020, nous sommes intervenues au Lycée Gros Chêne à Pontivy dans le cadre de leur journée « Une journée pour parler santé et Egalité ». 38 jeunes y ont participé.

Spectacle de marionnettes : « Pas seul »



C'est l'histoire de Gnocchi, qui grandit dans une famille aimante, avec son papa M. Poireau et sa maman Perette. Mais tout doucement l'atmosphère change, devient de plus en plus électrique... les disputes en famille se multiplient jusqu'au jour où ... Heureusement, Gnocchi n'est pas tout seul....

Ce spectacle a été conçu par une marionnettiste, en collaboration avec la municipalité de Paimpol et le CLSPDR (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) de Paimpol.

Il est destiné à un public d'enfants de 6 à 12 ans dans le cadre d'une action de prévention des violences intrafamiliales. Les représentations sont prévues en milieu scolaire ou périscolaire, associatif, médico-social et grand public.

Cette année, deux représentations en centre de loisirs ont pu avoir lieu en dehors des périodes de confinement liées à la crise sanitaire. 37 enfants et 13 accompagnateur.trice.s y ont participé.

Analyse des pratiques professionnelles animée par un intervenant extérieur (Histoire de Dire)

L'analyse des pratiques professionnelles est essentielle pour permettre un espace de paroles aux professionnelles afin de prendre du recul face à des situations dramatiques et des émotions parfois intenses.

L'analyse des pratiques professionnelles ancrée dans la réalité vient soutenir l'intervention auprès des enfants.

Elle permet de :

- Se questionner, s'interroger et réfléchir, à partir d'une pratique quotidienne en la reliant à des concepts théoriques,
- Apporter un éclairage clinique sur les situations,
- Favoriser le travail d'analyse des difficultés et des problématiques rencontrées,
- Proposer un travail d'élaboration et de réflexion sur les actes professionnels,
- Clarifier la position professionnelle,
- Développer les compétences et les pratiques communes dans un souci d'éthique et de bienveillance.

En 2020, du fait de la crise sanitaire, seule une séance a pu se tenir, les autres ont dû être suspendues.

Autour du 25 novembre

En raison de la crise sanitaire, cette année les rassemblements habituellement organisés autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, n'ont pas eu lieu.

Réseau FNSF



Journée de travail avec les associations du Territoire OUEST de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF). Une rencontre a eu lieu cette année en juin, en visioconférence, en présence des 7 associations de notre territoire (Services Accueils de jour, CHRS, Accueils d'urgence, ALT, Permanences d'écoute, des actions de formation et sensibilisation, soutien à la parentalité, accueils des enfants...). Des journées d'informations, de partages d'expériences, de transmission de nos compétences en présence des professionnelles de terrain, des membres bénévoles des Conseils d'Administrations, des directions.

Participation à un colloque :

« Justice et violence : quels enjeux, quelles perspectives ? », à l'université du Mans le 11 février, organisé par l'Union Régionale Solidarité Femmes (URSF) Pays-de-la-Loire.

Programme

8h30-9h00 Accueil des participants

De 9h à 12h00

Introduction

Mot de bienvenue par Monsieur Rachid EL GUEROUJIA Président de l'Université du Mans

Madame Chantal HERSEMEULE Présidente de SOS Femmes 72

Représentant (s) de la Région des Pays de la Loire

Madame Véronique TOMAS, Directrice Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Les orientations du Ministère de la Justice, la loi Espagnole et les propositions de la Fédération Nationale Solidarité Femmes.

-Compagnie de théâtre ALCYONE (Le Mans) illustrations de situations repérées par les associations.

-Madame Isabelle ROME, Haute Fonctionnaire à l'égalité entre les femmes et les hommes au Ministère de la Justice, présentation des grands chantiers de la Justice.

-Madame Clotilde CASAS VILA -Sociologue, Chercheuse sur les Femmes et le Droit : Intervention sur la loi espagnole « comment l'Espagne est devenue un exemple dans la lutte contre les violences faites aux femmes ? »

-Compagnie de théâtre ALCYONE (Le Mans) suite illustrations de situations repérées par les associations.

-Madame Françoise BRIS, Directrice de la Fédération Nationale Solidarité Femmes : Les enjeux de la loi pour les femmes victimes de violences conjugales et les propositions de la FNSF.

12h30-13h45 : Déjeuner libre

De 13h45 à 17h00

Dispositifs spécifiques et différentes pratiques :

La question des enfants dans le parcours judiciaire des femmes :

-Monsieur Philippe CALL, Magistrat et 1^{er} Vice -Président du TGI de Fontainebleau et coordinateur des Juges aux affaires familiales. Intervention sur l'aspect civil : Autorité parentale et Ordonnance de protection.

Les expériences de dispositifs spécifiques :

-Maître Anne BOUILLON Avocate au barreau de Nantes. Partage d'expériences sur les audiences spécialisées « violences conjugales ». Comment éviter les difficultés pour les victimes.

-Madame Marianne DEWAS, Substitut du procureur au TGI de Nantes : Intervention sur la chaîne pénale dans le cadre des violences conjugales.

L'accompagnement des parcours judiciaires des femmes victimes dans les associations Solidarité Femmes

-Solidarité Femmes Loire Atlantique : L'accompagnement dans le cadre du téléphone Grave Danger.

-SOS Femmes 72 : Les permanences spécialisées au Tribunal du Mans

-SOS Femmes Vendée : Les permanences au commissariat.

Closure : Martine GASSIOT Présidente de l'Union Régionale Solidarité Femmes des Pays de la Loire.

Union Régionale Solidarité Femmes des Pays de la Loire-Tel 07 63 21 82 86-solidaritefemmespaysdelaloire.fr

Rencontres avec partenaires

En association avec le CIDFF et le groupement de gendarmerie, et à la demande de la CPAM 22, nous travaillons à l'organisation d'une intervention de sensibilisation aux violences conjugales pour l'ensemble de leur personnel. Cette action est prévue en 2021 et 3 temps de travail ont eu lieu en 2020.

Rencontre d'une assistante de service social en 3^{ème} année dans le cadre de ses travaux de recherche sur le parcours des femmes victimes de violences conjugales.

Le service a été sollicité par une interne en médecine générale à la faculté de Rennes. Dans le cadre de sa thèse « Attentes des femmes victimes de violences conjugales envers leur médecin généraliste », nous avons relayé un questionnaire auprès de femmes accompagnées de fin 2019 à septembre 2020.

Participation à un webinaire

2 professionnelles ont participé à une journée en visioconférence autour de la thématique « Accueillir et accompagner les femmes migrantes primo-arrivantes face aux discriminations et aux violences », organisée par l'ADRIC (Agence de Développement des Relations Interculturelles pour la Citoyenneté), à destination des acteur.trice.s de la Région Bretagne.

4. PROBLEMATIQUES RENCONTREES

Focus COVID

Cette année a été marquée par la crise sanitaire et la mise en place de périodes de confinement qui ont modifié les modalités d'accompagnement des femmes au sein du service. La continuité de nos services a été maintenue principalement par des entretiens téléphoniques, en réponse à un besoin d'écoute et de soutien psychologique important.

- Conséquences sur les femmes

Le confinement a renforcé l'isolement de femmes déjà isolées. Le télétravail, le chômage partiel, l'arrêt des activités de loisirs, les ont privées de lien social, de moments de vie extérieurs au foyer conjugal, et ont accentué une souffrance psychologique déjà présente.

Le maintien au domicile avec la présence du conjoint violent, a rendu compliqué pour certaines femmes la possibilité de nous contacter par téléphone. Elles ont dû alors trouver des stratégies pour pouvoir nous appeler (pendant le temps de travail ou sur le trajet, les courses...). Ces conditions de vie, qui ont provoqué une augmentation des violences intrafamiliales, ont aussi permis à des femmes de réaliser ce qu'elles vivaient au quotidien, comme un accélérateur de prise de conscience des violences subies les conduisant à décider de la nécessité de préparer un départ.

Cette période a pu aussi réactiver un vécu de violences passées pour certaines femmes. Elles ont alors à nouveau fait appel au service après parfois plusieurs mois ou années.

- Adaptation des pratiques

Les périodes de confinement de mars à juin nous ont contraintes à cesser les entretiens physiques et à apporter une réponse uniquement téléphonique. Dès juin, nous avons remis en place des entretiens physiques en alternant avec des entretiens téléphoniques.

Sur l'année, le mois de juin a été celui où le service a reçu le plus de nouvelles demandes, il correspond à la période de déconfinement.

Bien qu'il y ait, en cette fin d'année, une reprise des rendez-vous physiques, l'activité du service reste perturbée.

- Suspension des actions

La crise sanitaire nous a contraint à suspendre les actions proposées par le service. Le groupe de parole n'a pas pu se remettre en place, le nombre des actions de sensibilisation ont été limitées, la présence des bénévoles (ostéopathe et hypno thérapeute) restreinte.

- Des appels de l'entourage

Nous avons eu des sollicitations de partenaires moins habituels (élus, agents de mairie, pharmacies, familles, voisins, secteur de la santé mentale etc...) pour des informations, des conseils de prise en charge et d'orientation. Selon nous, ces nouvelles sollicitations sont l'effet des campagnes de sensibilisation grand public et d'incitation à alerter, réalisées pendant le confinement.

- Participation à un observatoire

Au début de la crise sanitaire et à la demande de la DDFE, nous avons répertorié, sur la période de mars à juin 2020 l'ensemble de notre activité hebdomadaire. Cela a permis de rendre visible des problématiques rencontrées dans la prise en charge de nos situations, de renforcer la mobilisation des acteurs et d'agir pour adapter les réponses.

- Solidarité

La période de confinement a déclenché un élan de solidarité national et local : nous avons été destinataires de nombreux dons : bons alimentaires, produits d'hygiène, vêtements, alimentation, puériculture, etc). Cela nous a permis de répondre aux besoins des femmes et des familles les plus précaires et/ou celles dont le contexte sanitaire a fragilisé la situation.

Pour répondre à des besoins d'hébergement d'urgence, des propositions ont été faites par des partenaires locaux (hébergement en camping, lits mis à disposition en clinique).

Du fait de la perturbation des administrations et institutions, **certaines femmes ont été stoppées dans leurs démarches de séparation**, démarches sociale et juridique, avec des rendez-vous annulés et/ou reportés dans des délais parfois pas connus.

Néanmoins, **le travail en partenariat s'est organisé** et a permis d'apporter de réelles réponses particulièrement pour la prise en charge des femmes en situation d'urgence, notamment via le 115, et les services de police.

L'hébergement d'urgence : un accompagnement indispensable

En 2020 et notamment dans le cadre de cette crise sanitaire, de nombreuses femmes victimes de violences et enfants, ont été hébergés dans le cadre de l'urgence sociale (ALT, hôtels, hibiscus, hybritel).

Ces femmes et ces enfants sont doublement vulnérables du fait, d'une part du contexte des violences, d'autre part de la précarité et de l'angoisse inhérentes à l'accueil en urgence. C'est pourquoi il est nécessaire de souligner qu'un accompagnement global sur ces situations est indispensable.

Le logement d'urgence géré par Adalea a comme particularité de pouvoir bénéficier d'un accueil sécurisé. Cet aspect s'avère essentiel dans la gestion des situations à risque. Ce dispositif d'accueil en urgence assure une sécurité adaptée et permet aux femmes hébergées de pouvoir bénéficier du soutien proposé par l'équipe du CHRS. Il est ainsi plus aisé de rencontrer les enfants, de leur porter une attention particulière, de mettre des mots sur la séparation et les violences vécues, notamment dans le cadre de l'action « Histoire de Dire ». Comme en 2019, le logement d'urgence géré par ADALEA a été systématiquement occupé par deux ménages. Ceci vient mettre à nouveau en évidence un manque de places pour des familles nécessitant une protection accrue. Si la proximité d'un collectif est nécessaire, la cohabitation dans le logement d'urgence n'est cependant pas idéale dans cette problématique.

En lien avec Accueil Écoute Femmes, le 115 propose systématiquement une rencontre aux femmes victimes de violences hébergées sur les structures Hybritel et Hybiscus. Les premiers entretiens peuvent se faire sur le lieu même de l'hébergement pour éviter aux femmes de multiplier les déplacements surtout lorsqu'elles ne sont pas originaires de la ville. Le cas échéant, il est aujourd'hui possible de solliciter les bons taxis pour faciliter les démarches à effectuer.

Il s'agit de proposer un accompagnement renforcé pour un public vulnérable et de travailler en réseau avec les partenaires qui gravitent autour de la situation en favorisant les relais nécessaires sur différents aspects : social, sanitaire, judiciaire, insertion professionnelle ...

L'hébergement d'insertion

Le fait que la permanence de l'évaluateur SIAO se tienne au sein des mêmes locaux facilite le parcours des femmes et favorise leur orientation vers le service AEF et réciproquement.

Il demeure toujours un écart entre les demandes d'hébergement des femmes accompagnées et les offres disponibles dans le cadre du SIAO. Les professionnelles d'Accueil Écoute Femmes sont amenées à soutenir et accompagner, pendant de longues périodes, ces femmes en attendant un hébergement.

Pour certaines personnes qui sollicitent le SIAO, un passage en CHRS serait nécessaire dans les semaines qui suivent la demande. C'est au moment du départ qu'il y a le plus de risques immédiats de passages à l'acte (suicides/homicides). C'est avant un départ qu'il faut anticiper ce risque et trouver dans ce moment l'assurance d'une sécurité. De même, dans les familles où la violence va croissante, il n'est pas toujours possible, sans prendre de risques, d'attendre plusieurs mois qu'une place se libère... Ce sont parfois des solutions peu adaptées qui sont trouvées.

Bien souvent les femmes et/ou enfants doivent rester au domicile ou accepter des conditions de logement temporaire peu satisfaisantes. Ceci, malgré la loi favorisant l'éviction du conjoint violent.

Ces suivis génèrent davantage d'attention et de disponibilités pour Accueil Ecoute Femmes.

Ils supposent :

- Un soutien très régulier pour ces femmes en plein désarroi qui appellent plusieurs fois par semaine,
- Des contacts et écrits multiples avec les partenaires : justice, logement, SIAO, travailleurs sociaux et médico-sociaux...

Retrouver un logement et/ou un hébergement, pour les femmes qui ont décidé de se séparer pour se soustraire aux violences de leur conjoint reste encore un parcours long et difficile.

Les délais d'attente d'attribution freinent l'étape de reconstruction de ces familles.

La situation économique actuelle et ses conséquences sur les femmes accompagnées

Aux difficultés citées ci-dessus, vient s'ajouter le contexte économique qui est, pour certaines femmes, un vrai frein dans la décision de quitter le conjoint violent et est une donnée importante dans la décision de partir.

- * Certaines femmes ne peuvent partir au regard de leurs faibles ressources (prestations CAF, indemnités Pôle Emploi, bas salaires, petites retraites ...). Elles redoutent une précarisation de leur situation. Elles ont, pour certaines, mis au second plan leur vie professionnelle au profit de la vie familiale : congé parental, contrats précaires, travail à temps partiel...

Au-delà du contexte économique et de l'accès à l'emploi difficiles, on peut faire l'hypothèse que ces situations de femmes sans ressources concernent à la fois des femmes en couple sans emploi, mais aussi les femmes migrantes, parfois accompagnées de leur(s) enfant(s), en attente de régularisation. Pour ces dernières, les enjeux se situent au niveau des besoins fondamentaux : se nourrir, se soigner, se loger ...car elles n'ouvrent pas de droit aux aides.

5. PAROLES D'USAGERS, TEMOIGNAGES, EXEMPLES,

Ces témoignages ont été recueillis avec l'accord des personnes.

Nous remercions très sincèrement ces femmes pour les précieux témoignages qu'elles nous ont livrés et la confiance qu'elles nous accordent pour les partager.

1^{er} témoignage

« J'aimerais faire un témoignage pour la violence que j'ai subie. Grâce à l'association ADALEA, je m'en suis sortie. Je suis de nationalité malgache ainsi que mon mari, mais il a la double nationalité. Je suis arrivée en France pour rejoindre mon mari. On s'est marié à Madagascar, quand on était dans notre pays, tout se passait bien dans notre couple. Une fois qu'on est arrivé en France, au bout de quelques mois, il a complètement changé de comportement, il était devenu violent : verbal, physique, sexuel. La vie a été très dure pour moi, c'est comme si j'étais dans un trou. Je ne voyais pas comment m'en sortir, je croyais que c'était comme ça ma vie, de supporter et d'accepter cette violence. J'avais peur de le quitter, j'avais honte de parler à mes proches. J'étais vraiment malheureuse et je me sentais comme une moins que rien. De plus c'était moi qui travaillais dans notre couple et c'était lui qui commandait.

L'assistant social m'a conseillé d'aller vers l'association ADALEA à St Brieuc, ils m'ont bien accueillie, une psychologue sociale m'a accompagnée, elle était très à l'écoute, j'ai pu raconter tout ce qui m'était arrivé. Elle m'a donné de bons conseils pour sortir de ma situation et m'encourager à faire les procédures nécessaires pour sortir de la violence, de m'expliquer toutes les aides que je pouvais avoir, mais la décision a été compliquée pour moi. Je n'avais pas décidé de quitter mon mari toute de suite, car j'avais très peur de ce qui allait m'arriver. Tous les conseils qu'ils m'ont donnés m'ont aidé à réfléchir pour pouvoir sortir de cette situation. Et mon mari continuait à être violent envers moi. J'ai décidé par la suite de porter plainte à la gendarmerie. J'ai repris des rendez-vous à l'association ADALEA et j'ai raconté toutes les violences que j'avais subies, elle m'a donné les coordonnées de l'avocat. Elle m'a encouragé à aller de l'avant, de reprendre confiance en moi. Elle m'a aidé pour mon objectif professionnel, elle m'a donné des pistes vers lesquelles je pouvais me diriger. C'était bien pour moi psychologiquement et riche en bons conseils. Cet accompagnement m'a aidé à me sentir humaine et que j'avais de la valeur comme tout le monde, elle m'a fait ouvrir les yeux.

En ce moment j'ai repris confiance en moi, j'ai eu le travail que je souhaitais. J'ai trouvé un nouveau compagnon. Tout ce que j'ai vécu est derrière moi.

A toutes les femmes qui ont subi des violences, Je vous conseille d'aller vers l'association ADALEA ou d'autre association, cette association est vraiment faite pour nous aider, écouter, accompagner et sans jugement.

Je remercie infiniment l'association ADALEA St Brieuc, et plus particulièrement une professionnelle, psychologue sociale à l'association ADALEA qui m'a accompagnée, écoutée, aidée à sortir de cette violence que j'ai subie et m'a aidée à reprendre confiance en moi, de me guider, de m'encourager pour atteindre mon objectif professionnel. Je suis très reconnaissante. Je remercie toute l'équipe de cette association, vous m'avez sauvé la vie et je suis sûre que vous sauverez beaucoup d'autres femmes. »

2^{ème} témoignage - Madame VL, 46 ans : " Qu'est -ce qu'ADALEA m'a apporté ?

En 2007, je me séparais de mon mari violent après 13 ans de vie commune. J'étais autorisée par le Juge à quitter le domicile familial avec notre enfant mineur alors âgé de 3 ans et demi. C'est dans ce contexte que je poussais pour la première fois porte d'Accueil Écoute Femmes. Fin 2008 je rencontrerais un autre homme violent avec qui j'aurais un deuxième enfant. Malgré la honte et culpabilité, j'éprouvais le besoin de revenir consulter Accueil Écoute Femmes.

Finalement, c'est en 2018 que je reviendrais chercher les ressources nécessaires pour faire face à la procédure qui opposait à présent mon plus jeune fils à son père violent chez qui il ne voulait plus séjourner. Accueil Écoute Femme, c'est d'abord un lieu où on vous reçoit avec bienveillance et douceur. Dès l'accueil, on vous offre un sourire et bonjour « familial ». La salle d'attente vous propose des échantillons de produits d'hygiène, des revues, prospectus nous informant sur nos droits et diverses actions en faveur des femmes et familles. Le bureau est joliment décoré de manière à ce que vous vous sentiez tout suite bien : des couleurs chatoyantes, deux chaises, un paquet de mouchoirs au cas où... Le calme qui règne là incite à la confiance. Mais Accueil Ecoute Femme, c'est avant tout des femmes qui tendent la main à d'autres femmes. Le soutien passe d'abord selon moi par la grande qualité d'écoute que l'on nous propose, mais également par l'accompagnement psychologique, les conseils, orientations vers les services compétents en fonction des problématiques. Au fil des entretiens et malgré le respect d'une distance nécessaire, un lien se crée qui facilite les échanges, permet aux progrès de se manifester. Le rythme

des rencontres qui varie en fonction besoins est adapté à notre situation. Des séances d'ostéopathie nous sont proposées gratuitement par le service. Une vraie bénédiction ces séances qui soignent les maux du corps et de l'âme. Certains nœuds viennent pointer du doigt des douleurs psychologiques muettes. L'ostéopathie agit comme un révélateur de certaines des douleurs psychologiques muettes. La professionnelle qui les anime accueille avec douceur, délicatesse et bienveillance les fardeaux qui lui sont livrés à cette occasion. En cela l'ostéopathie prend ici la forme d'un soin thérapeutique. Accueil Écoute Femme, fut pour moi un lieu de réparation, un peu comme sur le principe du garage solidaire. J'ai le sentiment que nous avons fait équipe dans ce travail de réparation. On m'a livré des outils et on m'a expliqué comment les utiliser. Accueil Écoute Femme vous responsabilise dans votre démarche, le service vous permet de ne pas vous enfermer dans le statut de victime, mais bien de mettre en lumière vos atouts et ressources personnelles tout en vous proposant l'aide nécessaire pour y arriver. Je suis pleine de gratitude pour l'aide concrète que m'a apportée Accueil Écoute Femmes, et je ne saurais que trop recommander aux femmes en difficulté de pousser leur porte. Aujourd'hui je considère que le meilleur moyen que j'ai de remercier le service pour tout ce qu'il m'a apporté, c'est d'aller bien, de prendre soin de moi et de mes enfants, et de fuir désormais toute relation toxique.

6. RESSOURCES HUMAINES

Réunions internes :

- Des réunions d'équipe hebdomadaires pour échanger sur l'organisation du service, sur le développement du réseau partenarial (rencontres partenaires afin de favoriser l'interconnaissance), sur les projets en cours ou à venir...
- Des réunions trimestrielles en lien avec le CHRS Clara Zetkin.
- Des commissions avec les administrateurs de l'association (annulées en raison du confinement).

Supervision :

- Habituellement le service Accueil Écoute femmes bénéficie de séances mensuelles de supervisions. Néanmoins, en raison des confinements, des séances ont été reportées.

Formations :

Intitulés	Heures
L'enfant face aux violences conjugales : une souffrance pour l'enfant, un défi pour la parentalité »_ 2 intervenantes sociales	14
Intégration du cycle de la vie_ 1 intervenante sociale	14h
TOTAL : 2 formations réalisées	28h

7. ENVIRONNEMENT, RESEAU, PARTENARIAT

Accueil Écoute Femmes travaille aussi dans une logique de réseau, en ce sens le partenariat est évolutif et interactif en fonction des besoins et demandes des femmes reçues. Ainsi, Accueil Ecoute Femmes ne se substitue pas au travail des autres structures.

Le partenariat est très varié :

- Secteur sanitaire :
 - Hôpitaux (la PASS, les Urgences, les différents services et particulièrement ceux en lien avec la femme et l'enfant)
 - Cliniques spécialisées (CMP...)
 - Réseau périnatal
 - Intervenants en libéral (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, sage femmes, psychologues ...)
 - Services spécialisés dans la prise en charge des enfants/adolescents (C.M.P.E.A, C.M.P.P, P.A.E.J, S.E.S.S.A.D, Santé scolaire ...)
 - Autres services spécialisés : C.S.A.P.A, Point Accueil Santé, centres de planification ...
- Secteur social :
 - Les services enfance et famille du département (P.M.I....)
 - La C.R.I.P 22 (Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes)
 - Autres professionnels de l'action sociale (Assistants sociales des Maisons du Département, Assistantes sociales scolaires, Centre d'Accueil à la Parentalité, services sociaux du personnel ...)
- Secteur judiciaire :
 - La Sauvegarde de l'Enfance, l'association Le Gué
 - Avocats, forces de l'ordre, intervenantes sociales en gendarmerie et en commissariat...
 - Différents services des Tribunaux (JAF, JE ...)
 - Notaires, huissiers ...
- Secteur de l'emploi et de la formation :
 - Mission Locale
 - Pôle Emploi
 - Pôle Emploi Formation d'Adalea
 - C.I.D.F.F. ...
- Secteur du Logement/Hébergement :
 - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO urgence/insertion)
 - SOS Solidarité Femmes
 - Les différents bailleurs sociaux...
- Secteur associatif/humanitaire/caritatif :
 - EMMAUS, Secours Catholique, Croix Rouge, Secours Populaire, Restaurants du Cœur, ...
- Organismes et services administratifs :
 - Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Centres Communaux d'Action Sociale
 - Organismes de tutelle
 - Banque de France, différents créanciers ...
 - Organismes enfance et jeunesse (crèches, centre de loisirs ...)

8. PERSPECTIVES

Un nouveau projet associatif succède à celui de la période 2014-2019, dont le bilan a été finalisé début 2020. Il a fait l'objet d'une concertation au sein des différentes composantes de l'association et il est aujourd'hui validé par le conseil d'administration.

Ce projet associatif 2020-2025 réaffirme l'ancrage de nos actions autour de valeurs fortes : la solidarité, la tolérance, le respect citoyen de tout individu, la confiance en la personne.

Il affirme également l'ambition d'être un acteur majeur de l'inclusion en Bretagne, ambition qui est mise en œuvre à travers 5 visions pour répondre aux besoins des publics :

- ✓ Une association de taille humaine et de proximité, qui met en œuvre l'intelligence collective
- ✓ Une association porteuse de valeurs, éveilleuse de conscience et d'engagement citoyen
- ✓ Une association connue et reconnue auprès de la société civile organisée
- ✓ Une association engagée et investie dans ses territoires
- ✓ Une association laboratoire de l'innovation sociale en réponse aux besoins des publics

C'est dans ce cadre que le service Accueil Écoute Femmes travaillera à la refonte du projet de service dès le 1^{er} trimestre 2021, en lien avec l'évolution des politiques publiques et surtout en lien avec les nouveaux besoins émergents, repérés auprès des personnes accompagnées.

Ce travail amènera également la déclinaison d'un nouveau plan d'actions.

Ce travail devra s'inscrire dans la logique de continuité des 5 axes travaillés entre 2014 et 2019 : accompagner, innover, coopérer, impliquer et s'engager.

Les perspectives 2020, fortement impactées par la crise sanitaire serviront également de base au travail à engager :

- Poursuite de l'action Histoire de dire, réflexion sur l'accueil différencié des enfants
- Poursuite des groupes de paroles
- Réalisation d'un film/documentaire sur la thématique des violences conjugales et intrafamiliales
- Sensibilisation auprès des acteurs de la santé : CH Yves le Foll, réseau périnatal